

---

# États financiers de BIXI Montréal

31 décembre 2022

---

---

Rapport de l'auditeur indépendant .....	1-2
État des résultats et de l'excédent accumulé .....	3
État de la situation financière.....	4
État de la variation des actifs financiers nets .....	5
État des flux de trésorerie .....	6
Notes complémentaires.....	7-14

---

## Rapport de l'auditeur indépendant

Au conseil d'administration de  
BIXI Montréal

### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de BIXI Montréal (l'« Organisme »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2022, et les états des résultats et de l'excédent accumulé, de la variation des actifs financiers nets et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Organisme au 31 décembre 2022, ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCSP).

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux NCSP, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Organisme.

## Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Organisme.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Organisme à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.<sup>1</sup>*

Le 18 avril 2023

<sup>1</sup> FCPA auditrice, permis de comptabilité publique no A115222

**BIXI Montréal**  
**État des résultats et de l'excédent accumulé**  
 Exercice terminé le 31 décembre 2022

	Notes	Budget 2022	2022	2021
		\$	\$	\$
<b>Revenus</b>				
Location de vélos en libre-service – Abonnements et utilisations – Ville de Montréal et autres villes	9	<b>10 000 000</b>	<b>16 089 753</b>	7 613 288
Gestion du système de vélos en libre-service – Ville de Montréal	9	<b>4 297 732</b>	<b>4 097 732</b>	4 174 899
Gestion du système de vélos en libre-service – Autres villes		<b>269 448</b>	<b>396 013</b>	227 177
		<b>14 567 180</b>	<b>20 583 498</b>	12 015 364
Commanditaires et espaces publicitaires	10	<b>3 135 000</b>	<b>3 433 553</b>	3 294 760
Services rendus		<b>493 254</b>	<b>279 860</b>	367 770
Subventions		<b>191 332</b>	<b>134 426</b>	243 165
Gain à la cession d'actifs immobilisés		—	<b>38 149</b>	37 161
Intérêts		—	<b>95 215</b>	9 575
Autres		<b>616 930</b>	<b>671 395</b>	539 108
		<b>19 003 696</b>	<b>25 236 096</b>	16 506 903
<b>Charges</b>				
Gestion du système de vélos en libre-service		<b>18 072 468</b>	<b>21 316 592</b>	14 995 114
Gestion des commanditaires et des espaces publicitaires		<b>661 691</b>	<b>578 463</b>	468 134
Services rendus		<b>170 436</b>	<b>174 563</b>	139 268
Frais financiers		<b>4 000</b>	<b>8 500</b>	4 471
Autres charges		<b>95 101</b>	<b>182 885</b>	90 903
	8	<b>19 003 696</b>	<b>22 261 003</b>	15 697 890
Excédent de l'exercice avant le remboursement de l'excédent à la Ville de Montréal		—	<b>2 975 093</b>	809 013
Remboursement de l'excédent à la Ville de Montréal	9	—	<b>207 634</b>	—
Excédent de l'exercice		—	<b>2 767 459</b>	809 013
Excédent accumulé, au début		<b>4 058 790</b>	<b>4 058 790</b>	3 249 777
<b>Excédent accumulé, à la fin</b>		<b>4 058 790</b>	<b>6 826 249</b>	4 058 790

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**BIXI Montréal**  
**État de la situation financière**  
au 31 décembre 2022

	Notes	2022	2021
		\$	\$
<b>Actif</b>			
Encaisse		<b>1 017 483</b>	1 846 755
Placements	3	<b>3 500 000</b>	—
Débiteurs	4	<b>556 434</b>	381 739
		<b>5 073 917</b>	2 228 494
<b>Passif</b>			
Créditeurs et charges à payer	5	<b>2 445 689</b>	1 351 328
Subvention reportée		<b>20 000</b>	331 946
Abonnements perçus d'avance		<b>436 459</b>	17 629
		<b>2 902 148</b>	1 700 903
Actifs financiers nets		<b>2 171 769</b>	527 591
Actifs non financiers			
Immobilisations	6	<b>1 738 726</b>	1 359 828
Stocks		<b>2 526 081</b>	1 718 111
Frais payés d'avance		<b>389 673</b>	453 260
		<b>4 654 480</b>	3 531 199
Excédent accumulé		<b>6 826 249</b>	4 058 790
Obligations contractuelles	11		
Droits contractuels	12		

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil d'administration

\_\_\_\_\_, Président

\_\_\_\_\_, Trésorier

**BIXI Montréal****État de la variation des actifs financiers nets**

Exercice terminé le 31 décembre 2022

	<b>Budget 2022</b>	<b>2022</b>	2021
	\$	\$	\$
<b>Excédent de l'exercice</b>	—	<b>2 767 459</b>	809 013
Variation des immobilisations			
Acquisitions	—	<b>(1 069 197)</b>	(608 436)
Amortissement	—	<b>616 308</b>	565 811
Produit de cession	—	<b>112 140</b>	47 757
Gain à la cession d'immobilisations	—	<b>(38 149)</b>	(37 161)
	—	<b>2 388 561</b>	776 984
Variation des stocks	—	<b>(807 971)</b>	(173 929)
Variation des frais payés d'avance	—	<b>63 588</b>	(52 410)
Variation des actifs financiers nets	—	<b>1 644 178</b>	550 645
<b>Actifs financiers nets (dette nette), au début</b>	<b>527 591</b>	<b>527 591</b>	(23 054)
<b>Actifs financiers nets, à la fin</b>	<b>527 591</b>	<b>2 171 769</b>	527 591

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**BIXI Montréal****État des flux de trésorerie**

Exercice terminé le 31 décembre 2022

	<b>2022</b>	2021
	\$	\$
<b>Activités de fonctionnement</b>		
Excédent de l'exercice	<b>2 767 459</b>	809 013
Éléments sans effet sur l'encaisse		
Amortissement des immobilisations	<b>616 308</b>	565 811
Gain à la cession d'immobilisations	<b>(38 149)</b>	(37 161)
	<b>3 345 618</b>	1 337 663
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement de fonctionnement		
Débiteurs	<b>(174 695)</b>	(58 544)
Créditeurs et charges à payer	<b>1 094 361</b>	245 630
Abonnements perçus d'avance	<b>418 380</b>	(315 045)
Subvention reportée	<b>(311 946)</b>	331 946
Stocks	<b>(807 970)</b>	(173 929)
Frais payés d'avance	<b>63 587</b>	(52 410)
	<b>3 627 785</b>	1 315 311
<b>Activités d'investissement</b>		
Acquisitions de placements	<b>(3 500 000)</b>	—
Acquisitions d'immobilisations	<b>(1 069 197)</b>	(608 436)
Produit de cession d'immobilisations	<b>112 140</b>	47 757
	<b>(4 457 057)</b>	(560 679)
(Diminution) augmentation nette de l'encaisse	<b>(829 272)</b>	754 632
Encaisse au début	<b>1 846 755</b>	1 092 123
<b>Encaisse à la fin</b>	<b>1 017 483</b>	1 846 755

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.



## **1. Constitution, nature des activités et mission**

### *Constitution*

BIXI Montréal (l'« Organisme ») a été constitué en vertu de la Partie III de la *Loi sur les compagnies* (Québec) le 6 mars 2014 et a débuté ses activités le 28 avril 2014. L'Organisme est pourvu des pouvoirs, droits et privilèges d'une personne morale à but non lucratif de la Partie III de la *Loi sur les compagnies* (Québec), RLRQ, chapitre C-38.

L'Organisme est exonéré d'impôt sur le revenu des sociétés selon le paragraphe 149 (1) (l) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* et selon l'article 984 de la *Loi sur les impôts* (Québec).

### *Nature des activités*

L'Organisme gère le système de vélopartage sur le territoire de l'agglomération de Montréal et de ses environs afin de procurer au public un mode de transport urbain alternatif, complémentaire au réseau de transport en commun des villes desservies, permettant à ses usagers d'utiliser les vélos pour effectuer des déplacements de courte durée.

De plus, l'Organisme doit aussi encourager l'utilisation du vélo comme moyen de transport urbain alternatif considérant son impact beaucoup moins néfaste sur l'environnement que celui des véhicules énergivores traditionnels.

### *Mission*

Transformer l'expérience urbaine par une mobilité active, accessible, innovante et collaborative.

## **2. Méthodes comptables**

Les états financiers ont été préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les principales méthodes comptables sont les suivantes :

### *Utilisation d'estimations*

La préparation des états financiers exige que la direction ait recours à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés aux titres des actifs, des passifs, des revenus, des charges, des obligations contractuelles et des éventualités. Les principaux éléments pour lesquels la direction a établi des estimations et formulé des hypothèses sont la durée de vie utile estimative des immobilisations, le montant des échanges de services et les frais courus. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

### *État des gains et pertes de réévaluation*

L'état des gains et pertes de réévaluation n'est pas présenté étant donné qu'aucun élément n'est comptabilisé à la juste valeur et que les transactions en devises ont un impact non significatif à la fin de l'exercice.

### *Revenus*

Les revenus de location de vélos en libre-service (« BIXI ») sont constitués de divers abonnements (saisonniers et mensuels) et de diverses utilisations (occasionnelle et à la minute) du système BIXI, lesquels sont comptabilisés lorsqu'il y a une preuve évidente qu'une entente est intervenue, que les services ont été rendus, que le montant de la vente a été établi et déterminé et que le recouvrement est raisonnablement assuré. Les montants encaissés pour lesquels l'Organisme n'a pas fourni les services sont comptabilisés au poste des Abonnements perçus d'avance à l'état de la situation financière.

Les revenus de gestion du système BIXI sont comptabilisés lorsqu'il y a une entente signée, que les services ont été rendus, que le montant a été établi et déterminé et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

## **2. Méthodes comptables (suite)**

### *Revenus (suite)*

Les revenus provenant des commanditaires et des espaces publicitaires, des services rendus et des autres revenus sont comptabilisés lorsqu'il y a une preuve évidente qu'une entente est intervenue, lorsque les services ont été rendus, lorsque le montant de la vente a été établi et déterminé et lorsque le recouvrement est raisonnablement assuré.

L'Organisme a conclu des ententes en vertu desquelles une partie des droits d'exclusivité de publicité est échangée contre des services tels que de la promotion, de la visibilité et des espaces publicitaires. L'Organisme enregistre ces éléments à la fois dans les revenus des commanditaires et des espaces publicitaires et dans les frais de promotion et de publicité à leur juste valeur.

Les revenus d'intérêts sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés.

### *Paievements de transfert*

L'aide gouvernementale, sous forme de subventions, correspond à des revenus de transfert. Cette aide est constatée à titre de revenus lorsqu'elle est autorisée et que l'Organisme a satisfait aux critères d'admissibilité, le cas échéant, sauf lorsque les stipulations de l'accord créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Dans un tel cas, l'aide gouvernementale est constatée à titre de passif.

### *Conversion des devises*

Les revenus et les charges résultant d'opérations conclues en devises sont convertis en dollars canadiens au cours en vigueur à la date de transaction. Les gains et les pertes de change sont inclus dans l'excédent de l'exercice. Les postes de l'état de la variation de la dette nette en devises sont convertis en dollars canadiens au cours en vigueur à la fin de l'exercice.

### *Régime de retraite simplifié*

La charge de retraite de ce régime est constatée au moment où les cotisations sont dues.

### *Actifs et passifs financiers*

#### *Évaluation initiale*

L'organisme comptabilise un actif financier ou un passif financier dans l'état de situation financière lorsqu'il devient partie aux dispositions contractuelles de l'instruments financiers et seulement dans ce cas. Sauf indication contraire, les actifs et passifs financiers sont initialement évalués au coût.

#### *Évaluation ultérieure*

Chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers de l'Organisme sont évalués au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers).

L'Organisme détermine s'il existe une indication objective de dépréciation des actifs financiers. Toute dépréciation des actifs financiers est comptabilisée à l'état des résultats et de l'excédent accumulé.

### *Actifs non financiers*

L'Organisme comptabilise les immobilisations, les stocks et les frais payés d'avance à titre d'actifs non financiers étant donné qu'ils peuvent servir à fournir des services au cours d'exercices ultérieurs. Normalement, ces actifs ne fournissent pas de ressources affectables au règlement des passifs, à moins d'être vendus.

## 2. Méthodes comptables (suite)

### *Immobilisations*

Les immobilisations acquises sont comptabilisées au coût et amorties en fonction de leur durée de vie utile estimative, selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les périodes suivantes :

Matériel roulant	3 à 5 ans
Améliorations locatives	5 ans
Mobilier et informatique	5 ans
Matériel de production	3 ans
Équipements d'entrepôt	3 à 8 ans
Équipements de stations	5 ans
Vélos et équipements	5 ans
Vélos électriques	5 ans
Logiciel	5 ans

### *Dépréciation des immobilisations*

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation ne contribue plus à la capacité de l'Organisme à fournir des biens et services, ou lorsque la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation est inférieure à sa valeur nette comptable, le coût de l'immobilisation est réduit pour refléter sa moins-value. Toute moins-value sur les immobilisations est passée en charge à l'état des résultats et de l'excédent accumulé et aucune reprise de moins-value ne peut être constatée ultérieurement.

### *Stocks*

Les stocks de fournitures et de pièces de rechange comprennent essentiellement des pièces utilisées pour l'entretien des bornes transactionnelles, des points d'ancrage et des vélos appartenant à la Ville de Montréal ainsi qu'aux villes desservies. Ils sont évalués au moindre du coût, établi selon la méthode du coût moyen, et de la valeur nette de remplacement. Les stocks désuets sont radiés des livres.

Toute pièce acquise par l'Organisme appartient à l'Organisme jusqu'à ce qu'elle soit incorporée dans un équipement appartenant aux villes.

## 3. Placements

Les placements sont composés de certificats de placement garanti au taux d'intérêt allant de 3,65 % à 5,25 % échant entre le 10 janvier 2023 et le 23 novembre 2023.

## 4. Débiteurs

	2022	2021
	\$	\$
Comptes clients	<b>183 660</b>	190 047
Taxes à la consommation à recevoir	<b>372 774</b>	121 074
Subvention à recevoir	—	70 618
	<b>556 434</b>	381 739

## 5. Crédoiteurs et charges à payer

	2022	2021
	\$	\$
Comptes fournisseurs	<b>1 075 025</b>	715 766
Frais courus	<b>824 944</b>	307 124
Salaires et avantages sociaux à payer	<b>430 443</b>	328 438
Subvention à rembourser	<b>115 277</b>	—
	<b>2 445 689</b>	1 351 328

## 6. Immobilisations

	Solde au 31 décembre 2021	Acquisitions/ augmentation	Cessions/ radiations	Solde au 31 décembre 2022
	\$	\$	\$	\$
<b>Coût</b>				
Matériel roulant	1 887 233	<b>485 254</b>	<b>295 695</b>	<b>2 076 792</b>
Améliorations locatives	517 108	<b>130 908</b>	<b>31 317</b>	<b>616 699</b>
Mobilier et informatique	275 576	<b>23 958</b>	<b>101 184</b>	<b>198 350</b>
Matériel de production	84 403	<b>2 900</b>	<b>28 909</b>	<b>58 394</b>
Équipements d'entrepôt	429 877	<b>262 677</b>	<b>46 284</b>	<b>646 270</b>
Équipements de stations	48 802	—	<b>48 802</b>	—
Vélos et équipements	145 271	<b>51 970</b>	<b>39 442</b>	<b>157 799</b>
Vélos électriques	66 000	—	<b>29 000</b>	<b>37 000</b>
Logiciel	79 155	<b>111 530</b>	—	<b>190 685</b>
	<b>3 533 425</b>	<b>1 069 197</b>	<b>620 633</b>	<b>3 981 989</b>
<b>Amortissement cumulé</b>				
Matériel roulant	1 261 780	<b>315 391</b>	<b>306 601</b>	<b>1 270 570</b>
Améliorations locatives	262 404	<b>83 681</b>	<b>21 657</b>	<b>324 428</b>
Mobilier et informatique	218 218	<b>35 859</b>	<b>104 433</b>	<b>149 644</b>
Matériel de production	45 985	<b>26 629</b>	<b>24 706</b>	<b>47 908</b>
Équipements d'entrepôt	182 603	<b>91 983</b>	<b>7 493</b>	<b>267 093</b>
Équipements de stations	48 802	—	<b>48 802</b>	—
Vélos et équipements	78 463	<b>31 234</b>	<b>13 617</b>	<b>96 080</b>
Vélos électriques	24 200	<b>13 200</b>	<b>19 333</b>	<b>18 067</b>
Logiciel	51 142	<b>18 331</b>	—	<b>69 473</b>
	<b>2 173 597</b>	<b>616 308</b>	<b>546 642</b>	<b>2 243 263</b>
Valeur comptable nette	1 359 828	<b>452 889</b>	<b>73 991</b>	<b>1 738 726</b>

## 7. Régime de retraite simplifié

Les employés permanents à temps plein bénéficient d'un régime de retraite simplifié enregistré d'épargne-retraite auquel l'Organisme contribue jusqu'à concurrence de 5 % du salaire de base brut selon les années de services rendus. Le coût de la participation à ce régime se limite à la contribution de l'Organisme. La charge relative au régime de retraite est de 109 578 \$ (85 172 \$ en 2021).

## 8. Charges par objet

	<b>2022</b>	2021
	\$	\$
Rémunération et cotisations de l'employeur	<b>7 372 283</b>	5 512 267
Frais d'installation et d'entretien et de réparation – Stations et vélos	<b>6 242 283</b>	3 386 666
Frais de promotion et de publicité	<b>2 162 691</b>	1 833 593
Loyers et frais d'exploitation des bâtiments	<b>1 135 383</b>	1 083 790
Frais des technologies de l'information	<b>1 139 323</b>	1 064 180
Honoraires pour services professionnels et techniques	<b>1 269 742</b>	707 631
Frais de cartes de crédit et de transaction	<b>561 310</b>	289 422
Frais d'utilisation, de location et d'entretien et réparation – Véhicules de transport	<b>579 277</b>	400 545
Frais de communication et de transport	<b>585 837</b>	465 579
Frais d'assurance	<b>201 888</b>	174 973
Fournitures et autres biens non durables	<b>203 293</b>	118 058
Autres charges	<b>182 885</b>	90 904
	<b>21 636 195</b>	15 127 608
Amortissement des immobilisations	<b>616 308</b>	565 811
Frais financiers	<b>8 500</b>	4 471
	<b>22 261 003</b>	15 697 890

## 9. Opérations conclues avec la Ville de Montréal

L'Organisme fait partie du périmètre comptable de la Ville de Montréal. Ces opérations ont été conclues dans le cours normal des activités et sont évaluées à la valeur d'échange.

L'Organisme est donc apparenté à l'ensemble des organismes municipaux contrôlés par la Ville de Montréal, directement ou indirectement.

En vertu d'une entente de gestion échéant le 31 décembre 2028, la Ville de Montréal met gratuitement à la disposition de l'Organisme les biens dont elle est propriétaire constituant la contribution en biens et services offerte par la Ville de Montréal :

- Les équipements du système de vélos en opération incluant les vélos, les stations, les bornes transactionnelles et les équipements de support aux opérations ne sont pas comptabilisés dans les immobilisations. De plus, l'Organisme ne comptabilise pas de frais d'intérêts relatifs à une dette ou à un emprunt pour le financement de ces équipements.
- Les fournitures et pièces requises pour entretenir et réparer les vélos, les stations et les autres équipements sont fournies seulement jusqu'à l'épuisement de l'inventaire de la Ville de Montréal acquis en avril 2014. Ce dernier n'est pas comptabilisé dans le poste des stocks, ni aux résultats lors de son utilisation.
- Les droits d'utilisation de la propriété intellectuelle utilisée en lien avec la gestion du système, dont la marque BIXI, ne sont pas comptabilisés.

### *Contributions financières de la Ville de Montréal*

En vertu de l'entente entre la Ville de Montréal et l'Organisme, la Ville de Montréal octroie des honoraires totalisant 4 097 732 \$ en 2022 (4 174 899 \$ en 2021) pour la gestion du système BIXI au sein du territoire de la Ville de Montréal regroupant 17 des 19 arrondissements.

## 9. Opérations conclues avec la Ville de Montréal (suite)

### *Contributions financières de la Ville de Montréal (suite)*

En vertu de cette même entente, la Ville de Montréal permet à l'Organisme de conserver l'ensemble des revenus générés par le système de location de vélos en libre-service regroupant les abonnements et les frais d'utilisations sous condition de transmettre un rapport détaillé des revenus dans les cinq jours ouvrables suivant la fin de chaque mois et ce, jusqu'à l'atteinte du plafond des excédents cumulés. Ce plafond est ajusté à chaque année afin de représenter 20 % des frais d'exploitation budgétés pour l'année subséquente. Lorsque le plafond est atteint, la Ville de Montréal peut exiger le remboursement de la portion qui excède le plafond assigné à son territoire. La direction n'a pas été en mesure d'estimer le montant pour l'exercice 2022. Au 31 décembre 2022, un montant de 207 634 \$ a été remboursé à la Ville de Montréal pour l'exercice 2021 (aucun remboursement en 2021 pour l'exercice 2020).

### *Occupation du domaine public sur le territoire de la Ville de Montréal*

L'Organisme installe les équipements du système de vélos incluant les vélos, les stations, les bornes transactionnelles et les panneaux d'affichage dans les rues et les trottoirs de la Ville de Montréal. Celle-ci n'exige pas à l'Organisme un permis d'occupation du domaine public pour l'ensemble du système de vélos présent sur son territoire.

## 10. Opérations non monétaires – Échanges de services

Les échanges de services représentent des opérations non monétaires d'une valeur totale de 1 247 199 \$ en 2022 (1 324 169 \$ en 2021) comptabilisées à la fois dans les revenus des commanditaires et des espaces publicitaires et dans les frais de promotion et de publicité.

## 11. Obligations contractuelles

L'Organisme s'est engagé, en vertu d'un contrat de location d'espaces de bureaux et d'entrepôt échéant en 2028, à verser une somme de 3 879 919 \$.

\$

2023	615 766
2024	627 795
2025	640 065
2026	652 580
2027	655 346
2028	678 367

Un second contrat de location d'entrepôt échéant en 2026 a été signé le 28 février 2023. La somme à verser est de 683 932 \$.

\$

2023	184 189
2024	226 742
2025	233 831
2026	39 170

## 12. Droits contractuels

En vertu de l'entente de gestion conclue avec la Ville de Montréal échéant en 2028, l'Organisme recevra des sommes totalisant 24 397 251 \$. Les encaissements minimaux au cours des six prochains exercices se détaillent comme suit :

	\$
2023	4 144 566
2024	4 178 902
2025	4 177 801
2026	4 071 026
2027	3 965 263
2028	3 859 693

## 13. Dépendance économique

L'existence économique de l'Organisme est tributaire des revenus provenant de la Ville de Montréal.

## 14. Budget 2022

Les données du budget, présentées dans l'état des résultats et de l'excédent accumulé et dans l'état de la variation de la dette nette, ont été approuvées par le conseil d'administration de l'Organisme le 8 mars 2022.

## 15. Instruments financiers

Les principaux risques financiers auxquels l'Organisme est exposé ainsi que les politiques en matière de gestion des risques financiers sont détaillés ci-après.

### *Risque de liquidité*

Le risque de liquidité représente l'éventualité que l'Organisme ne soit pas en mesure de réunir, au moment approprié et à des conditions raisonnables, les fonds nécessaires pour respecter ses obligations financières. L'Organisme est exposé à ce risque au regard des créiteurs et charges à payer.

La gestion du risque de liquidité vise à maintenir un montant suffisant de trésorerie et d'équivalents de trésorerie et à s'assurer que l'Organisme dispose de sources de financement de montants autorisés suffisants. L'Organisme établit des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de s'assurer qu'il dispose des fonds nécessaires pour satisfaire ses obligations.

Au 31 décembre 2022, les passifs financiers de l'Organisme correspondent aux créiteurs et charges à payer d'un montant de 2 445 689 \$ (1 351 328 \$ en 2021) et dont les échéances sont inférieures à un an.

L'Organisme est en mesure d'honorer les passifs qui nécessitent des déboursés dans une échéance rapprochée au 31 décembre 2022. Tous les passifs financiers de l'Organisme ont une échéance inférieure à un an.

## **15. Instruments financiers (suite)**

### *Risque de crédit*

Le risque de crédit correspond au risque de pertes financières résultant de l'incapacité ou du refus d'une contrepartie de s'acquitter entièrement de ses obligations contractuelles.

L'Organisme est exposé à un risque de crédit à l'égard de ses comptes clients. L'Organisme évalue périodiquement les pertes probables sur ses comptes clients et constitue une provision pour créances douteuses selon les tendances historiques. La valeur comptable des actifs financiers représente l'exposition maximale de l'Organisme au risque de crédit.

La direction de l'Organisme estime que la qualité du crédit de tous les actifs financiers qui ne sont pas dépréciés ou en souffrance, est adéquate à la date des états financiers. Aucun actif financier n'est garanti par un instrument de garantie ou une autre forme de rehaussement de crédit. Aucun actif financier déprécié aux 31 décembre 2022 et 2021 et aucun actif financier non déprécié n'est en souffrance à la date des états financiers.

### *Valeur comptable des actifs et des passifs financiers par catégorie*

Les actifs et passifs financiers de l'Organisme, totalisant respectivement 5 073 917 \$ et 2 465 689 \$ (2 228 494 \$ et 1 683 274 \$ en 2021), ont tous été classés dans la catégorie des instruments financiers évalués au coût après amortissement.

## **16. Chiffres comparatifs**

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré.